



Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 19 novembre 2020 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :
AV/CJL/AD/AP/JM

Secrétariat général
ressources
documentaires

Affaire suivie par :
Anne PRAT
04.37.85.00.18

Objet :
CR succinct du CM
du 19 novembre
2020

AFFICHAGE

du 25 novembre
2020 au 25
décembre 2020
inclus

Rillieux-la-Pape, le 20 novembre 2020

Séance publique du jeudi 19 novembre 2020

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **dix neuf novembre deux mille vingt après convocation légale,**

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 39

Nombre de conseillers absents : 0

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Fornelli, Monnet, Charvet, Leclerc, De La Cruz, Simaniva, Daas, Biérix, Badino, Mantione, Bérupon, Sève, Guy, Effantin, Desmet, Bozon-Guillot, Llubet, Mortreux, Terrel, Saboureau, Béchiche, Petitgand, Matter, Pin, Combier, Djaballah (jusqu'à 19h35), Durieux, Ezzérouali (jusqu'à 20h15), M'Sai (jusqu'à 19h35), Radix, Labor.

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Dupuy donne pouvoir à Mantione, Cézariat donne pouvoir à Sève, Jamaï donne pouvoir à Badino, Allouch donne pouvoir à Leclerc, Bamba donne pouvoir à Vincendet, Sabin donne pouvoir à Durieux.

Absents : 0

Secrétaire de séance : M. Antoine Pin

Date de convocation : 6 novembre 2020

Date affichage compte rendu succinct : 25 novembre 2020

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les décisions prises en application de la délibération du 25 mai 2020

2020/11/165 – Décision modificative n°1 du budget du budget principal – Exercice 2020

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)

Abstentions : 6 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! ») et la (liste « Rillieux c'est vous»)

(Mesdames Djaballah et M'Sai quittent la salle à 19h35)

- **d'adopter** la présente décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2020, d'un montant total de – 1 066 270 € équilibrée à 971 146 € en section de fonctionnement et à – 2037 416 € en section d'investissement,

- **d'autoriser** le versement d'une subvention d'équilibre supplémentaire de 87 000 € au budget annexe Espace 140, portant le montant maximal à verser au titre de 2020 au budget annexe Espace 140 à 135 600 €, telle que détaillée dans l'annexe de la DM 1.

2020/11/66 - Provision pour dépréciation d'action

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de constituer** une provision pour dépréciation des participations de 11 960 €, ajustable régulièrement en fonction de l'évolution de la dépréciation

- **de dire** que cette provision est inscrite au budget primitif 2020 en dépenses réelles à l'article 6866 – dotation aux provisions pour dépréciation des éléments financiers

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce acte et document s'y rapportant.

2020/11/67 - Modification Autorisation de Programme. Crédit de Paiement

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)

3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

Abstention : 1 (liste « Rillieux c'est vous»)

▪ **d'approuver** les révisions proposées sur les autorisations de programme figurant en annexe à la présente délibération,

- **d'adopter** les autorisations de programme et les crédits de paiement pour l'année 2020 selon les montants fixés dans le tableau annexé au rapport, étant précisé que le montant global des AP présentées dans cette délibération atteint 42 982 774,14 €, dont 16 360 774,70 € ont été réalisés, 10 585 304,28 € sont prévus sur l'exercice 2020 et le solde sur les années 2021 à 2025,
- **de dire** que les dépenses résultant de ces autorisations de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville en section d'investissement selon l'échéancier des crédits de paiement présenté en annexe,
- pour la mise en œuvre de ces opérations, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DE2020/11/68 – Adhésion à l'association des correspondants à la Protection des Données

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** l'adhésion de la commune à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel AFCDP (statuts joints au rapport),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à désigner son représentant auprès de l'AFCDP,
- **d'autoriser** le versement à l'AFCDP de la cotisation annuelle,
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget communal.

DE2020/11/69 – Adhésion à l'association « Numéricité »

Rapporteur : L. Mortreux

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des votants**, décide :

- **d'abroger** la délibération DE2017/11/133 adhésion l'Association de Systèmes d'Information des Collectivités territoriales de la Région Lyonnaise, l'association ayant été dissoute
- **d'autoriser** l'adhésion de la commune à l'association NumériCité (statuts joints au rapport)
- **d'autoriser** la désignation du directeur de la direction organisations et système d'information pour la représenter auprès de celle-ci
- **d'autoriser** le versement à l'association de la cotisation annuelle, laquelle sera votée chaque année en assemblée générale.

DE2020/11/70 – Société Publique Locale OSER – Rapport annuel 2019

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, prend acte** du rapport annuel de la SPL OSER pour l'année 2019.

DE2020/11/71 – Société Publique Locale du Rhône Amont. Rapport annuel 2019

Rapporteur : G. Petitgand

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, prend acte** du présent rapport pour l'année 2019.

DE2020/11/72 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : G. Charvet

(Rapport retiré de l'ordre du jour)

DE2020/11/73 – Mise à disposition des véhicules de la flotte automobile

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à la majorité des votants**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)

Contre : 2 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

Monsieur Combier ne prend pas part au vote (liste « Rillieux c'est vous »)

- **d'approuver** la mise à disposition du véhicule de fonction au directeur général des services dans les conditions précisées ci-dessus,
- **d'approuver** la mise à disposition des véhicules de service dans les conditions précisées ci-dessus et selon le règlement annexé.

Monsieur Ezzérouali quitte la salle à 20h15.

DE2020/11/74 – Règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
Contre : 2 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

Monsieur Combier ne prend pas part au vote, (liste « Rillieux c'est vous»)

- **d'approuver** le règlement intérieur annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte ou document s'y rapportant.

DE2020/11/75 – Dotation Politique de la ville – Plan de financement et subvention de l'Etat

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la Dotation Politique de la Ville 2020 pour un montant de 842 641,00 € et sa répartition selon les projets retenus dans le tableau ci-annexé
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents se rapportant à ce dossier
- **de dire** que les recettes correspondantes à cette opération sont inscrites au budget primitif 2020 et suivants – article 74718 section fonctionnement et article 1328 section d'investissement.

DE2020/11/76 – Remise de loyer. Cure 10 rue Général Brosset

Rapporteur : A. Badino

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+2 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)
Abstention : 1 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **d'autoriser** une remise de loyer pour les mois d'octobre, novembre, décembre 2020 pour la mise à disposition de la cure 10 rue du Général Brosset,
- **de dire** que le montant du loyer de la cure de l'Eglise Saint-Denis sera ainsi fixé à 329,15 euros par mois pour le dernier trimestre de l'année 2020.

DE2020/11/77 – Subvention exceptionnelle à la Mission Locale

Rapporteur : X. Bérupon

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle de 30 000 euros à l'association Mission locale plateau Nord Val de Saône domiciliée 50, rue des frères Lumières, 69 140 Rillieux-la-Pape,
- **de préciser** que les dépenses sont imputées sur les crédits inscrits à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment la convention et avenants pour les associations bénéficiant de subvention supérieure à 23 000 euros.

DE2020/11/78 - Participation financière Préau Dumas

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition ci annexée entre Dynacité et la Ville et de procéder au versement de la participation financière de la Ville,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant,
- **de dire** que les crédits sont prévus au budget communal.

DE2020/11/79 - Plan de relance de l'économie locale

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **d'approuver** le principe de soutien aux commerçants et petites entreprises locales,
- **de décider** le versement d'une subvention de 100 000 € à l'UCAR dans le cadre du soutien aux commerces et petites entreprises locales,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention avec l'UCAR
- **de dire** que les dépenses seront inscrites au budget communal

DE2020/11/80 – Acquisition de locaux Montée Castellane (ex locaux Spie)

Rapporteur : J. Smati

Le conseil municipal, **à l'unanimité des votants**, décide :

- **d'approuver** la vente des locaux Montée Castellane tels que précisé dans le rapport, pour un montant de 3 450 000 euros,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec la Société LURI ainsi que toute pièce et acte s'y rapportant,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à consentir ou supporter le cas échéant toute servitude utile,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document permettant la réhabilitation de cette opération,
- **de dire** que les crédits figurent au budget.

DE2020/11/81 – Cession de terrains – Espaces verts (Vancia)

Rapporteur : J. Smati

(Rapport retiré de l'ordre du jour)

DE2020/11/82 – Candidature Appel à Manifestation d'Intérêt

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** la collectivité à candidater à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME et la Banque des Territoires
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DE2020/11/83 – Convention Antenne Relais. Avenant (Free/Stade des Lônes)

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'acter** que Free Mobile a transféré à la société On Tower France les droits et obligations nés dans le cadre de la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue entre la Ville de Rillieux-la-Pape et Free Mobile et signée le 19 février 2014,
- **d'agréer** la société On Tower France en tant que concessionnaire des droits et obligations de Free Mobile de ladite convention,
- **d'approuver** la conclusion d'un avenant entre la commune de Rillieux-la-Pape Free Mobile et la société On Tower France, selon le projet annexé au rapport,
- **d'autoriser** M le Maire à prendre toutes les mesures découlant de cette décision et notamment à signer cet avenant et toutes les pièces contractuelles s'y référant.

DE2020/11/84 – Convention Antenne Relais Cellnex France (Bouygues /Le Montcet)

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la convention susvisée établie avec la société Cellnex France SAS relative au relais de téléphonie mobile implanté au lieu-dit « Au Montcet », parcelle BH 62,
- **d'autoriser** M le Maire à signer la nouvelle convention et toutes les pièces contractuelles s'y référant,
- **de dire** que les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets primitifs 2021 et suivants, article 70 323 fonction 020 - section de fonctionnement.

DE2020/11/85 – Projet nature Sermenaz. Convention de gestion

Rapporteur : C. Biérix

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le plan de financement,
- **de solliciter** la Métropole de Lyon pour le remboursement des dépenses engagées conformément à la convention, à hauteur maximale de 23 000 € en fonctionnement et de 40 000 € en investissement, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020,
- **de dire** que les dépenses correspondantes sont inscrites au BP 2020 à l'article 6228-section de fonctionnement et à l'article 2312-section d'investissement,
- **de dire** que les recettes correspondantes sont inscrites au BP 2020.

DE2020/11/86 – Vente de véhicule

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** la vente par le biais de vente aux enchères du véhicule Peugeot 308 Féline 1,6L Blue HDI immatriculé DR-202-AT à Madame Linda BOUNAJ au prix de 12 000 euros
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à la vente
- **d'approuver** la sortie du patrimoine communal du véhicule susvisé
- **de dire** que la recette est inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

DE2020/11/87 – Projet éducatif global de territoire. Avenant au contrat

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet éducatif global de la Ville de Rillieux-la-Pape.

DE2020/11/88 – Mise en place d'un conseil de crèche

Rapporteur : S. Simaniva

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le règlement de fonctionnement des conseils de crèche des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant Acacias et Saperlivelette.

DE2020/11/89 – Fonds d'Aide aux Jeunes – Convention 2020

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les contributions prévues dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes en reprenant les chiffres détaillés dans le rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (Ville/CCAS/ Métropole) du Fonds d'Aide aux Jeunes 2020 et toutes pièces se rapportant à ce dossier ;
- **de dire** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2020.

DE2020/11/90 - Dispositif Promeneurs du Net -Subvention

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des votants**, décide :

(Monsieur Combier qui intervient dans ce dispositif n'a pas pris part au vote)

- **de valider** la mise en place du dispositif
- **de valider** la participation financière à ce dispositif
- **d'autoriser** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**DE2020/11/91 – Association de Personnes Actives et de Retraités (APAR) –
Remise de loyer**

Rapporteur : M.C. Monnet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** une remise totale de loyer, pour l'année 2020, pour la mise à disposition à l'APAR des locaux situés 13 avenue Général Leclerc.

Fin de séance à 21h45.

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.
(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)